PAROISSE DE COMPESIÈRES
Saconnex-d'Arve 300, 1257 Croix-de-Rozon
compesieresinfo.blog.tdg.ch

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2021

Pers. prés. : 31
Pers. exc. : Claude et Dominique Magnin, Geneviève Charlet, Christine Blanc, Pascal et Maryse Menu, Jean Chiriotti, Jérôme Dusonchet, Marie-Cécile Ribordy Mabut
Avec la présence de : Père Elie Maomou, Isabelle Hirt, Claire Haugrel

Jean-François Mabut, président, ouvre la séance et remercie les participants de leur présence.

**En italique, des compléments d'information ajoutés par le président.*

- **Le PV de l'Assemblée générale ordinaire du 13.06.2021 est approuvé**
- **Election du Conseil de Paroisse**
  Le président rappelle la situation actuelle de la paroisse.
  Le 13 juin 2021, l'Assemblée générale n'avait pas pu élire un Conseil de Paroisse complet, faute de candidats.
  Trois membres de l'ancien Conseil avaient accepté de prolonger leur mandat, et un comité transitoire avait été formé.
  Si l'AG de ce soir ne parvient pas à former un Conseil, deux solutions sont possibles : la dissolution ou la fusion.
  La dissolution paraît difficilement envisageable ; elle signifie que la Paroisse doit remettre son patrimoine à l'Eglise catholique de Genève. Mais dans ce cas que deviendront les paroissiens de Compesières ? Tout paroissien doit faire partie d'une paroisse.
  Pour la fusion, il faut être deux. La question a été abordée avec Plan-les-Ouates, qui n'a pas donné suite.
  Ces dernières semaines le président a pris de nombreux contacts et quatre personnes sont d'accord de s'engager.
  Le Conseil transitoire élu le13 juin 2021 est composé de :
  Jean-François Mabut, président, Jérôme Dusonchet, nouveaux membres élus ; André Crettenand, Pierre Thabuis et Pierrette Sapey, membres ad intérim.
  Pour rappel, les membres du Conseil de communauté sont :
  Claude Magnin, Marie-Thérèse Crettenand, Marianne Richeux et Bernard Dusonchet.
  Le président présente les quatre candidats :
  Véronique Crettenand, Gisèle Gaud, Bernard Blondin, Christophe Cortiglia.

Si les trois membres ad intérim désirent poursuivre leur engagement au sein du Conseil, ils deviendront membres à part entière.
André Crettenand et Pierre Thabuis se retirent du Conseil, mais se disent prêts à suivre et seconder les nouveaux membres. Troisième membre ad intérim, Pierrette Sapey est d'accord de rester au Conseil. Elle porte donc le nombre de candidats à cinq.
Les différentes fonctions (responsable des bâtiments, des finances, secrétaire) seront attribuées selon les compétences de chacune et chacun.
Le président donne sa vision de la gestion de la paroisse : il ne fait pas de séparation entre la gestion des bâtiments et la pastorale. Le rôle du Conseil de paroisse est, bien sûr, la gestion et l'entretien des bâtiments, mais toujours dans l'optique de générer des revenus pour financer la pastorale.
Aujourd'hui nous avons une salle qui nous permettra, si nous avons assez de locations, d'avoir des revenus pour la pastorale de Compesières, mais aussi pour celle de la nouvelle UP, puisque nous allons travailler avec Carouge et les Acacias, en plus de Troinex et Veyrier. *(*Note : Le PV du Conseil de paroisse du 15 novembre est disponible sur le site compesieresinfo.blog.tdg.ch et donne des détails).*

Le président informe l'Assemblée que la soussignée (Monique Gaud) quittera ses fonctions au mois de juin 2022 comme annoncé à la dernière AG.
Le secrétariat sera repris par Karine Stachelscheid durant le 1er semestre 2022 et la comptabilité par Annick Roman dès le 1er janvier 2022.
D'ici à la prochaine AG, il propose que Pierre Thabuis boucle les comptes 2021 et forme un trésorier et André Crettenand une personne pour la gestion des bâtiments.

Le président pose la question à l'AG :
Etes-vous d'accord d'élire au Conseil de Paroisse les cinq candidats proposés : Gisèle Gaud, Véronique Crettenand, Bernard Blondin, Christophe Cortiglia ; et Pierrette Sapey (membre ad intérim).
Jean-François Mabut et Jérôme Dusonchet ayant été élus à l'AG du 13.06.2021.
Ces cinq personnes sont élues à l'unanimité.

Le prochain Conseil de Paroisse 2021-2025 est donc formé de :

Jean-François Mabut, président
Véronique Crettenand
Gisèle Gaud
Pierrette Sapey
Jérôme Dusonchet
Bernard Blondin
Christophe Cortiglia

Le nouveau Conseil est applaudi par l'Assemblée.

- **Unité pastorale Carouge-Salève-Acacias**
  La nouvelle UP CSA existe depuis janvier 2021 et comprend les paroisses de Compesières-Troinex-Veyrier-Carouge-Acacias.

Elle compte 18'000 catholiques – Compesières est la plus petite communauté, env. 1'200 catholiques.
A ce jour, nous travaillons encore essentiellement avec Troinex et Veyrier, et avec Isabelle Hirt et le Père Elie, mais petit à petit nous serons appelés à travailler ensemble, c'est-à-dire à cinq paroisses.

Isabelle Hirt prendra sa retraite au 31 août 2022 ; nous devons anticiper et réfléchir à la représentation des paroisses de Compesières, Troinex et Veyrier au sein du Conseil pastoral de l'UP CSA et que la paroisse de Compesières soit présente.
Il y a deux structures : la structure pastorale et la structure administrative. Le CP fait partie de la structure administrative. Cette dernière a été plus difficile à mettre en place.
Un projet est en cours pour créer une association administrative de l'UP CSA. Une rencontre aura lieu le 1er décembre ici à Compesières pour constituer cette association et établir quels seront les frais communs (pastorale, administration, locaux). La répartition des frais se fera au prorata du nombre de catholiques de chaque paroisse.
Jean-François Mabut et Pierrette Sapey seront les deux délégués de Compesières.
Chaque paroisse aura un représentant au Conseil de gestion. Pour Compesières, Jean-François Mabut assumera cette charge. **(Liste des membres du comité en fin de PV).*

« Isabelle Hirt dit sa confiance pour la vie de notre paroisse. Compesières est la plus petite communauté, mais ce sont des personnes fidèles et il y a beaucoup de convivialité. Elle est bien représentée au sein des paroisses Salève ».
« Le Père Elie remercie les nouveaux candidats de s'engager ; c'est un témoignage de foi.
Compesières est un lieu chargé d'Histoire ; il est important de ne pas abandonner l'église. Le Conseil de Paroisse et le Conseil de communauté doivent travailler ensemble pour continuer à faire vivre la paroisse et transmettre notre foi. Il faut tout de suite penser à renouveler les Conseils. Que cet engagement ne devienne pas un poids pour les personnes qui viennent de s'engager.
Il précise que même si Compesières est la plus petite des cinq paroisses, elle a autant d'importance que les autres. Il émet le désir, si c'est possible, d'avoir plus d'occasion de rencontres (plus de messes à Compesières) ; c'est lors de ces rencontres que se tissent les liens et que vit une communauté ».

J.-F. Mabut rappelle aux participants l'appel du Pape qui propose aux laïcs un Synode. Ce projet de Synode nous demande de réfléchir ensemble, de se poser des questions. Le Pape nous demande de nous renouveler, de marcher ensemble en avant. Un questionnaire nous est proposé, il nous faut saisir cette occasion de participer à cette réflexion.
Le Père Elie nous informe que l'Equipe pastorale est en train de réfléchir pour adapter la démarche du Synode aux paroisses de l'UP ; pour intégrer chaque paroisse à cette réflexion. C'est toute la communauté qui est appelée à répondre aux questions posées par le Pape.

- **Orgue XXI**

J.-F. Mabut résume les divers entretiens qu'il a eus avec Claire Haugrel et Véronique Dewaele depuis cet automne.
Les discussions ont été difficiles, manque de compréhension, mais on avance tout de même. L'Association Orgue XXI est désormais prête à prendre la responsabilité de la construction et de l'exploitation du nouvel orgue. Ce ne sera donc pas de la responsabilité de la paroisse, point que le président a défendu depuis le début.
Aujourd'hui nous avons une priorité sur la pastorale et ne pouvons mettre nos forces dans la construction et le suivi d'un instrument de cette ampleur.
La paroisse peut mettre à disposition l'église pour la construction, mais nous n'avons ni les personnes, ni les compétences pour conduire à terme ce projet.
Les discussions ont beaucoup évolué depuis cet automne.
Les promesses de dons couvrent à ce jour l'entier de ce projet ; et le Conseil municipal de Bardonnex a voté une subvention de Fr. 20'000.- à l'Association.
Une question s'est posée lors des discussions avec C. Haugrel et V. Dewaele : quelle interprétation donner au vote de l'AG extraordinaire du 9 mars 2021.
Pour certaines personnes, ce vote, favorable à la construction de l'orgue, n'avait qu'une seule condition : que cela ne coûte rien à la paroisse ; cette condition étant remplie on pouvait aller de l'avant.
Le président a interprété différemment ce vote : c'était une condition, mais pas LA condition. Il a donc discuté avec l'Association afin d'élaborer une convention de partenariat, permettant de travailler en bonne intelligence. L'Association Orgue XXI assumant sa responsabilité et la paroisse la sienne.
Aujourd'hui nous sommes sur la bonne voie pour se mettre d'accord sur une convention de partenariat.
Dans ce but, le président a établi un projet de délibération, remis ce soir aux participants, ainsi qu'un projet de convention adressé à l'Association le 25 octobre. Ce sont des avant-projets. **(Ces documents sont téléchargeables sur les sites Compesières Info sous la rubrique Documents).*

Cette délibération ne va pas être adoptée ce soir ; le président attend de l'assemblée qu'elle accepte d'entrer en matière, c'est-à-dire d'accepter de discuter sur ce texte pour que chacun puisse avoir tous les éléments pour prendre une décision : qui fait quoi ? quand ? quels travaux seront faits dans l'église, et surtout la proposition importante que le président a faite : chaque partie reste propriétaire de son bien et on partage les frais. Comme dans une PPE, ainsi chacun est juridiquement responsable de sa partie.

Le Père Elie s'inquiète de l'incidence de ce partenariat sur les célébrations.
Selon le président il n'y aura pas beaucoup d'incidence ; dans la convention la paroisse pourra réserver des jours, pour les célébrations, pour les fêtes, ainsi que pour l'utilisation de l'orgue.
L'organisation d'un concert pourrait-elle empêcher la tenue d'une célébration ? Non, le but est que la Paroisse et l'Association travaillent en bonne intelligence ; c'est dans leur intérêt.
Ces questions méritent de s'y arrêter. En 2022, les Musicales de Compesières, organiseront leur concert du mois d'avril le jour des Rameaux. Pour 2022 cela ne porte pas à conséquence, car il n'y aura pas de célébration à Compesières.

Mais en 2023, la célébration des Rameaux reviendra à Compesières et un concert est également prévu. Ces points vont nécessiter des discussions, des accords.

C. Haugrel : précise les raisons de ce choix du jour des Rameaux. Lors de ce concert sera chantée la Passion selon Saint Jean, de même en 2023 la Passion selon Saint Matthieu. Ces concerts n'empêcheront pas la célébration d'une messe le matin, les répétitions ayant lieu l'après-midi. Nous sommes complétement dans l'esprit de Pâques en entrant dans la Semaine sainte avec une Passion.

Pour en revenir à l'orgue, elle confirme avoir la promesse de recevoir la totalité de l'investissement prévu.

Elle redit son regret de ne pas pouvoir organiser, depuis 15 ans qu'existent les Musicales, des concerts d'orgue avec des organistes professionnels.

Son vœu est que Compesières possède le plus bel orgue de Genève pour attirer des jeunes, de nouvelles personnes.

Ce projet n'est pas en contradiction avec la pastorale ; la musique fait partie de la liturgie.

Le dossier est solide et elle souhaite maintenant que la Paroisse et l'Association travaillent main dans la main pour arriver à un beau projet pour Compesières.

Elle tient à préciser que l'Association a toujours dit qu'elle assumait non seulement le financement, mais toutes les charges et le suivi de la construction, du début à la fin des travaux.

L'Association pour l'orgue 21 a pris connaissance du projet de convention ; Claire Haugrel l'a réécrite sous deux formes.

J.-F. Mabut attend maintenant que l'Association envoie sa réécriture du projet, afin de pouvoir les étudier avec le nouveau Conseil de Paroisse.

M. Gaud : reconnaît le sérieux du projet de la Maison Eule, très professionnelle, mais pense qu'une Maison suisse aurait fait aussi bien ;

s'est dit surpris, en lisant le projet, que dès que l'orgue sera inauguré, tout le comité démissionnera ;

un projet de cette ampleur demande un engagement à long terme, pour de très nombreuses années (20- 30 ans) ;

il tient à dire que dans la paroisse, des personnes sont engagées depuis de très nombreuses années, bénévolement et discrètement ;

il demande que cet orgue, dont l'entretien et le suivi coûteront certainement très cher après sa construction, ne soit pas à la charge de la paroisse.

C. Haugrel : il est prévu que l'Association mène la construction de l'orgue jusqu'à son terme. Ce qui doit être modifié, c'est l'article 18 qui dit que l'Association Orgue XXI s'arrête à l'inauguration de l'orgue.

Il faut arriver à un projet commun qui convienne à la paroisse sur la durée.

Quelques personnes ne voient pas l'utilité d'un nouvel orgue.
L'orgue actuel est largement suffisant pour la pastorale. Les célébrations accompagnées avec l'orgue sont belles et appréciées par les paroissiens. De plus nous sommes une petite paroisse avec peu de paroissiens.

Le président relève que cette réserve a déjà fait débat lors de l'AG du mois de mars. L'AG avait accepté ce projet, en considérant que l'église est sur un site reconnu, qu'elle a une histoire, que la musique contribue à la liturgie.
Il y a c'est sûr, une césure entre la musique liturgique et les concerts de musique. C'est pour cette raison qu'il a demandé que l'Association prenne ses responsabilités et devienne propriétaire de l'orgue.
L'idée première de l'Association était de passer le relais, après la construction, aux Musicales de Compesières.
Que se passera-t-il si les Musicales s'arrêtent ?
Plusieurs paroisses voisines ont des difficultés soit de rénovation de leur orgue (Veyrier) soit dans l'organisation de concerts (Bernex). A Bernex, c'est le service culturel de la commune qui organise un festival d'orgue.

B.Dusonchet :estime qu'il serait dommage d'arrêter maintenant les négociations. Il faut accepter d'entrer en matière, cela ne nous engage toujours pas.
J.-F. Mabut : effectivement, entrer en matière signifie étudier la délibération et dans un même temps travailler sur la convention.
M. Gaud : relève tout de même que le président de la chorale n'a jamais été contacté …
P. Thabuis : donne l'avis de l'accordeur d'orgue (Manufacture d'orgues) qui vient chaque année accorder l'orgue. Si la paroisse a une opportunité d'avoir un nouvel orgue, il faut la saisir. L'orgue actuel est en bon état mais n'est pas éternel, peut tomber en panne et avoir besoin d'une rénovation.

Le président demande à l'Assemblée **d'accepter de donner mandat au Conseil de paroisse de poursuivre l'étude de ces avant-projets, et dans un même temps, de préparer avec l'Association Orgue XXI, un projet d'accord.**

Question posée à l'Assemblée :
Etes-vous d'accord avec cette procédure :

29 votants – 25 oui – 1 non - 3 abstentions.

- **Informations diverses**

L'Essentiel
Les paroisses de Compesières-Troinex-Veyrier ont pris la décision de renoncer à l'Essentiel pour diffuser les informations de notre paroisse et des paroisses de l'UP.

Pour les informations des paroisses, un feuillet est édité et envoyé soit par courriel, soit par courrier aux paroissiens qui l'ont demandé.
Le président propose d'acheter, par exemple une centaine de magazines « Essentiel » de janvier, d'encarter le feuillet paroissial et de l'envoyer à tous les abonnés avec une lettre d'explication.
Isabelle Hirt informe qu'une lettre d'information sera envoyée très prochainement à tous les abonnés.

Actuellement deux feuillets sont édités par mois, un pour les infos des paroisses Salève et un pour les infos de l'UP CSA.
Parallèlement à ces feuillets, J.-F. Mabut a créé un site internet Compesières. Pour l'instant il est seul à donner des infos.
C'est un bon moyen pour diffuser les informations, les PV, les convocations.
Il y a également un site internet pour les cinq paroisses ; il n'y a encore rien pour Compesières, faute de temps de notre président …
Il faudrait que les infos publiées sur le site de Compesières soient diffusées sur le site de l'UP CSA.

Salle Saint-Sylvestre
Depuis le mois de septembre, la salle est louée à la commune pour le Restaurant scolaire, ceci jusqu'en juin 2024.
Nous sommes donc assurés de revenus réguliers pendant trois ans.
Mais nous devons penser à l'avenir et trouver de nouvelles ressources : plus de locations.

Fichier catholique
Depuis quelques années nous ne recevons plus d'information de l'Office cantonal de la population.
C'est aux paroisses de tenir à jour le fichier.
Le fichier est mis à jour lors des baptêmes, mariages ou décès, mais pour les personnes arrivant dans la paroisse ou déménageant, nous n'avons pas d'information.
C'est à nous d'aller à la rencontre des nouveaux paroissiens, lors des messes par exemple ou vers de nouveaux voisins. Toujours sans s'imposer.
Bernard Dusonchet a déjà fait un gros travail.

Coin lecture
Essai de proposer un coin lecture au fond de l'église où chacun pourrait déposer ou prendre des livres.
Sans grand succès à ce jour.

Apéritif à la sortie des messes
Actuellement c'est le président qui prépare ces apéritifs.
S'organiser entre paroissiens.
Nous pourrions demander une participation financière aux personnes présentes à ces apéritifs. Mettre éventuellement une tirelire.

Visite aux personnes seules ou malades
C'est une mission à laquelle nous devons penser.

Lorsque nous visitons des personnes de la paroisse, à l'Hôpital ou en EMS, même si nous n'y allons pas au nom de la paroisse, nous pouvons en parler.
Parler des activités, donner des nouvelles des personnes rencontrées.
Le service de porter la communion à domicile doit également faire partie de notre mission. Faire connaître au Père Elie les personnes qui désirent recevoir la communion à domicile. Un groupe de coordination est en place à Carouge sous la responsabilité de l'abbé Jean-Marc Lacreuze.

Membres cotisants
Comment financer les activités pastorales, paroissiales ou cantonales.
Les quêtes ont diminué de moitié.
Le président suggère, comme dans toute association, de demander une cotisation.
Laquelle permettrait, d'une part d'augmenter un peu nos revenus et surtout de mieux connaître les paroissiens et savoir à qui on peut s'adresser pour faire vivre la paroisse.

**Compte tenu de l'heure, cette proposition, qui a été distribuée à l'entrée de la salle, est téléchargeable sur Compesières Info et fera l'objet d'un suivi en 2022*.

L'Assemblée est close à 22h et suivie d'un apéritif.

Monique Gaud

<u>Comité de gestion de l'UP CSA élu à Compesières le 1er décembre 2021</u>

Président :	M. François GOSSET
Sainte-Croix :	M. François-Xavier FABRE – membre du Conseil de communauté
Sainte-Claire :	M. Patrick PELLET - membre du Conseil de paroisse et du Conseil de communauté
Veyrier :	Mme Françoise SCHENK-GOTTRET – présidente du Conseil de paroisse
Troinex :	M. Stéphane ESPOSITO – président du Conseil de paroisse
Compesières :	M. Jean-François MABUT – président du Conseil de paroisse

CUP – membre consultatif : M. Geoffroy BAUWENS
Equipe pastorale – membre consultatif : Père Elie MAOMOU